

L'enfant au milieu de la séparation de ses parents

4^{ÈME} JOURNÉES D'ÉTUDES PLURIDISCIPLINAIRES JUSTICE-SOIN-SOCIAL

À l'écoute de l'enfant : Des lieux de parole

PROGRAMME



Vendredi 14 février 2020

9h - 18h

AGORA Tête d'Or

PRÉSENTATION DU TRAVAIL DE L'ASSOCIATION

Nous nous sommes réunis autour de l'idée, devenue conviction, que l'enfant doit demeurer, au moment de la séparation de ses parents, au centre des préoccupations des adultes, parents et professionnels.

Après avoir travaillé sur les représentations des professions respectives, les rencontres sont devenues un lieu de partage d'expériences, d'élaborations communes à partir de la spécificité de nos fonctions en tenant compte de l'évolution de notre société et des particularités de chaque situation

Après cinq ans d'existence, le groupe Justice Soins Sociaux, composé de magistrats, avocats, travailleurs sociaux, conseillers conjugaux, médiatrices, médecins de PMI, psychologues, psychanalystes a créé l'association Réson'Entre, pour partager le fruit de ses réflexions et l'élargir à d'autres professionnels. La question essentielle étant :

Comment permettre à l'enfant de préserver la qualité des liens avec chacun de ses parents sans se sentir « coupé en deux », notamment quand la séparation se passe dans le jeune âge de l'enfant ?

Les premières journées de juin 2016, avec la participation de Jean-Pierre Lebrun, psychanalyste belge, se sont tenues sur le thème « L'égalité n'est pas tout ». Le sujet des journées d'octobre 2017 a porté sur le « Trousseau psychique de l'enfant » et celles d'octobre 2018 a poursuivi cette réflexion autour du film **FAUTE D'AMOUR** d'Andreï Zviaguintsev d'où le thème choisi « Où est l'enfant ? » et le sous-titre « Les accrocs dans le trousseau psychique ».

La journée d'études 2020 conclue ce cycle de travail sur les besoins fondamentaux du petit enfant par la projection du documentaire de Lisa Verdiani qui a participé au travail du groupe depuis sa création et a monté les résumés filmés des précédentes journées d'études.

Puis nous avons choisi de présenter les espaces d'accueil de l'enfant et de ceux qui l'entourent pour réaffirmer notre attention centrée sur lui.

PROGRAMME DU VENDREDI 14 FÉVRIER 2020

À l'écoute de l'enfant : Des lieux de parole

- 8h45 - 10h15** **Présentation et projection du documentaire**
à l'UGC Astoria «*Entre eux Deux*» de Lisa Verdiani, Réalisatrice
vers l'Agora Tête d'Or
- 10h30 - 11h** Accueil, café
- 11h** **Ouverture de la journée**
Bénédicte Descarpentries, Psychanalyste
- 11h15 - 12h** **Échanges sur le documentaire** avec Lisa Verdiani
modératrices : Anne-Sophie Bordes, Avocate
et Agnès Satger, Médecin PMI
- 12h - 13h** **De la parole des parents à la parole des enfants**
Réjane Haond-Debiez, Conseillère conjugale et familiale
Alexandra Beaupin, Médiatrice familiale
Échanges - modératrice : Véronique Jacquemain,
Directrice du CFM
- 13h - 14h30** Repas
- 14h45 - 16h** **Des lieux de parole pour l'enfant**
Alice Perry, Avocate d'enfants
Amélie Demange, Magistrate
Échanges - modératrice : Marie Lacroix, Magistrate
- 16h - 17h45** Sophie Richard, Psychologue clinicienne
Jean-Samuel Ricol, Éducateur spécialisé
Marie-Françoise Arbona, Pédiatre
Erika Bertrand, Psychanalyste,
Christiane Morand, Orthophoniste
Échanges - modératrice : Bénédicte Descarpentries
- 17h45 - 18h** **Conclusion** - Anne-Sophie Bordes
et Bénédicte Descarpentries

INTERVENANTS

Réjane Haond-Debiez, Conseillère conjugale et familiale
au Centre de Planification et d'Éducation Familiale
au Grand Lyon/ Métropole

Articulation entre conjugalité et parentalité

Les entretiens de conseil conjugal et familial sont le lieu d'expression des enjeux inconscients qui fondent un couple, se retrouvent et s'articulent dans le «devenir parent». Ces enjeux sont liés aux expériences et au vécu infantile de chacun de ses membres, et sont réactivés par l'arrivée des enfants. Illustration par une vignette clinique issue d'entretiens menés dans le cadre d'un accompagnement de couple.

Alexandra Beaupin, Médiatrice familiale
au Centre de la Famille et de la Médiation de Lyon

L'enfant à la rencontre de la parole de ses pairs

Les ateliers-enfants permettent à la parole de se déployer en plusieurs temps. Nous verrons comment la parole émerge chez l'enfant de ses croyances et perceptions, puis comment elle peut se modifier par l'effet du groupe pour ensuite être assimilée afin d'être restituée aux parents.

Alice Perry, Avocate d'enfants

Le droit de l'enfant d'être entendu

L'enfant se trouve de fait au milieu de la séparation de ses parents, aussi lorsque ceux-ci décident de saisir la Justice, quel statut est réservé à l'enfant ? Le droit de l'enfant d'être entendu dans toutes les procédures le concernant est clairement proclamé par le Code Civil, mais sa mise en œuvre demeure beaucoup plus délicate. L'avocat d'enfant a pour mission de lui expliquer le cadre judiciaire et de faire le nécessaire pour que sa parole soit entendue et non instrumentalisée.

Amélie Demange, Magistrate, Juge aux affaires familiales

L'audition de l'enfant par le juge

L'article 388-1 du code civil organise l'audition de l'enfant par le juge aux affaires familiales. Il énonce notamment que dans toute procédure le concernant, le mineur capable de discernement peut être entendu par le juge ou, lorsque son intérêt le commande, par la personne désignée par le juge à cet effet. Cette audition est de droit lorsque le mineur en fait la demande.

D'un bureau consacré entre autres à la rédaction des jugements, le bureau du juge aux affaires familiales peut également devenir un lieu où est recueillie la parole de l'enfant dont les parents se séparent.

À partir des modalités légales et pratiques de l'audition de l'enfant par le juge aux affaires familiales et à travers des auditions d'enfants que j'ai reçus dans mon bureau, je vous ferai part de mon analyse sur ce mécanisme prévu par la loi.

Sophie Richard, Psychologue clinicienne

Dans le cabinet du psychologue : les mots et les silences de l'enfant

Si l'enfant se sent autorisé à parler, la thérapie est un espace où il peut sortir du discours qui fait plaisir ou qui est attendu des parents. L'enfant peut mettre des mots sur ce qu'il vit, ressent et surtout évoquer la relation privilégiée et particulière qu'il souhaite avoir avec chacun de ses parents.

Jean-Samuel Ricol, Éducateur Spécialisé

au Service de la Protection de l'Enfance en Milieu Ouvert (SPEMO)
de la Sauvegarde 69

Offrir à l'enfant un espace de parole neutre par la mesure d'AEMO

Ordonné par le juge des enfants dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance, l'accompagnement éducatif en milieu ouvert s'adresse à des mineurs en situation de danger. Il est de plus en plus fréquent que cet accompagnement soit justifié par un contexte de conflit conjugal, mettant en péril l'intérêt de l'enfant au sens de l'article 375 du code civil.

L'intervention éducative s'efforce d'apporter une vigilance particulière à la parole de l'enfant, en construisant avec le temps une relation de confiance. L'objectif est de lui offrir un espace de parole neutre afin qu'il exprime des ressentis, qui ne sont pas entendus par ses parents ou utilisés comme un moyen de nourrir le conflit conjugal. Le travail éducatif en milieu ouvert a comme particularité de proposer des espaces de parole et des lieux de rencontres variés qui se pensent différemment à chaque situation.

Erika Bertrand, Psychanalyste

Christiane Morand, Orthophoniste

Marie-Françoise Arbona, Pédiatre

Témoignage de leur expérience

dans des lieux d'accueil enfant/parents LAEP

À la suite de la création de la Maison Verte à Paris en 1979 autour de Françoise Dolto, différents lieux ont été créés où des enfants de 0 à 4 ans, accompagnés par leurs parents ou par ceux qui s'en occupent habituellement et avec lesquels il se sentent en confiance peuvent rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes et passer un moment ensemble en toute sécurité. Ce sont des lieux où ils sont accueillis dans une écoute attentive et une parole adressée au tout-petit. Certains de ces lieux sont référés à la psychanalyse.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Entrée pour la projection du film et repas de midi compris dans le tarif.

	FORMATION CONTINUE	INDIVIDUEL	ÉTUDIANT
ENSEMBLE JOURNÉE - 9 heures de formation	200 €	100 €	50 €
ACTES	INCLUS	20 €	10 €

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'**Association Réson'Entre**

ou de l'attestation de prise en charge de votre établissement à :

Association Réson'Entre / JE 2020
24 rue Ornano – 69001 LYON

ATTENTION

Réservation par mail à : resonentre3@gmail.com

L'inscription sera effective à réception du bulletin rempli, accompagné du règlement. Vous recevrez une confirmation d'inscription.

Établissement d'une convention de formation :

Numéro de formation : 84 69 15054 69 - enregistré auprès du préfet de la région Rhône-Alpes

Numéro de SIRET : 829 426 105 00013

BULLETIN D'INSCRIPTION - VENDREDI 14 FÉVRIER 2020

Nom : Prénom :

Organisme, institution, association, école :

Profession, études :
(préciser le n° toque pour les avocats)

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : E-mail :

Règlement (cocher les cases)

Étudiant : 50 €

Individuel : 100 €

Formation continue : 200 €

Demande une attestation présence

Réservation Actes journée d'études 2020 : 20 € Étudiant : 10 €

Je règle € à l'ordre de l'**Association Réson'Entre**

Le cas échéant, vous joindrez à ce bulletin d'inscription individuelle, une attestation de prise en charge faisant apparaître clairement le nom et les coordonnées de votre organisme signataire de la convention. Une convention lui sera directement adressée.

Association Réson'Entre / JE 2020
24 rue Ornano – 69001 LYON
resonentre3@gmail.com



LES LIEUX DE LA JOURNÉE DU 14 FÉVRIER 2020

Cinéma UGC ASTORIA, 31 cours Vitton, 69006, Lyon

AGORA Tête d'Or, 93 rue Tête d'Or 69006 Lyon

Métro : Ligne A, station Masséna
Ligne B, stations Part-Dieu ou Brotteaux



ILS NOUS SOUTIENNENT



Association **RÉSON'ENTRE**

24 rue Ornano 69001 Lyon

resonentre3@gmail.com